

DES ENJEUX FORTS POUR MARSEILLE

Signature de 4 conventions par la Métropole

Mis en ligne le vendredi 22 décembre 2017



LA MÉTROPOLE SIGNE 4 CONVENTIONS A L'OCCASION DES ETATS GÉNÉRAUX DE L'HABITAT

A l'heure où le gouvernement finalise son projet de loi pour le logement, la Métropole a engagé l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle des 92 communes du territoire.

Dans ce contexte, Aix-Marseille-Provence a organisé les Etats généraux de l'Habitat, jeudi 21 décembre 2017, à partir de 14h au MUCEM : une journée de débats et d'échanges pour analyser les potentialités mais aussi les défis à relever dans la plus vaste métropole de France. Elus locaux et nationaux, acteurs de la société civile, professionnels et partenaires de la politique de l'habitat, universitaires, urbanistes... tous ont apporté leur éclairage autour de trois tables rondes.

A l'occasion de cet événement, la signature des protocoles de partenariat pour le renouvellement urbain a illustré l'ambition de la Métropole et de ses partenaires, en présence de **Jean-Claude GAUDIN**, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Marseille, Vice-Président honoraire du Sénat, **Jacques MEZARD**, Ministre de la Cohésion des Territoires, **Arlette FRUCTUS**, Vice-Présidente de la Métropole déléguée à l'habitat et au logement, Blanche **GUILLEMOT**, Directrice Générale de l'ANAH, Olivier **KLEIN**, Président de l'ANRU

Ces 4 conventions, constituent l'un des socles déterminant pour la politique de l'habitat et le développement urbain de la Métropole et de la Ville de Marseille :

- **Un protocole de préfiguration pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** prépare le déploiement des nouveaux projets de rénovation urbaine sur les sites choisis par l'État (14 à Marseille, 7 dans les autres communes métropolitaines).

- **Un 3ème protocole d'accord pour un plan de lutte contre l'habitat indigne**, complète les dispositifs d'intervention, en consacrant la continuité de l'engagement de la municipalité et de la Métropole pour améliorer les immeubles anciens des quartiers du centre et des faubourgs

- **Un accord partenarial pour une stratégie d'intervention sur les copropriétés dégradées, qui** exprime une ambition globale et témoigne de l'enjeu crucial de ces quartiers et de leurs patrimoines immobiliers pour le développement social et urbain de la Métropole

- **Un avenant à la Charte de mutualisation des contingents réservataires, qui** permet d'alimenter la Plate-Forme de relogement, destinée à faciliter le mouvement dans le marché du locatif social

Mission renouvellement urbain

Immeuble CMCI
2 rue Henri Barbusse
13001 Marseille
Tél. : 04 95 09 59 85
mru@ampmetropole.fr

<http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/toutes-les-actualites/actualite-23.html>